Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Personnel des écoles (SSP)

Description

Le relevé du personnel des écoles résulte de 26 statistiques cantonales. Il recueille des informations sur les personnes en exercice dans toutes les écoles situées sur le territoire suisse ainsi que sur le contenu des activités qu'elles y effectuent. Le relevé s'étend du degré primaire 1-2 (école enfantine / cycle élémentaire) au degré tertiaire (hautes écoles non comprises). Les données provenant des 26 cantons sont harmonisées au niveau suisse. La compatibilité avec la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de l'UNESCO est assurée, ce qui permet une comparaison internationale des systèmes éducatifs.

Disponible depuis:
Corps enseignant: 1993, interruption entre 1999 et 2002
Personnel de direction des écoles: 2011
Personnel chargé des mesures supplémentaires de pédagogie spécialisée de la scolarité obligatoire (personnel de la pédagogie spécialisée (enseignants spécialisés), personnel d'enseignement pour élèves de langue étrangère, personnel de logopédie et personnel de thérapie psychomotrice): 2017

Caractères relevés:
personnes actives dans les écoles (corps enseignant, personnel de direction des écoles et personnel chargé des mesures supplémentaires de pédagogie spécialisée de la scolarité obligatoire)
activités effectuées par ces personnes

Caractères liés à la personne:
identificateur de la personne
sexe
date de naissance
nationalité
nombre d'années de service dans l'enseignement
Caractères liés à l'activité:
identificateur de l'activité
catégorie de personnel
type de contrat de travail
diplôme / qualifications
identificateur de l'institution de formation
volume d'activité
référence plein temps
type d'enseignement

Méthodologie

Relevé annuel exhaustif reposant sur des données individuelles. Les secteurs de recensement sont les cantons. Le renseignement est obligatoire.

Degré de régionalisation:
Canton

Périodicité:
Annuelle

Période de référence:
Année scolaire. Le relevé vise à reproduire l'état existant à un jour donné. La date de référence est fixée au niveau cantonal et doit se situer entre le début de l'année scolaire et le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Qualité des données statistiques:
L'identificateur personnel permet d'effectuer des analyses longitudinales.

	Dernière révision statistique: 2011 (NAVS13)
Politique de révision	**Révisions de routine:** Les corrections reçues et les éventuelles adaptations des nomenclatures (par ex. du répertoire des communes de Suisse) sont continuellement implémentées. Dans ce processus, les données sont mises à jour rétroactivement jusqu'en 2010. **Révisions méthodologiques:** Des révisions méthodologiques sont effectuées en fonction des besoins (par ex. révision de nomenclatures).
Bases légales	Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (RS 431.01) Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)
Organisation	Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec les instances cantonales responsables et le SEFRI. Jakob Eberhard +41 58 463 67 76 schulstat@bfs.admin.ch